



Jeudi 02 février 2023

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

CHANTAGE A LA CCUE !

CGT, FO et SUD quittent la réunion et exigent 183 € POUR TOUS TOUT DE SUITE

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 10 janvier 2023
2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »)
3. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019
4. Négociation CCUE
5. CPPNI d'interprétation
6. Révision des plafonds de remboursements des frais des salariés mandatés aux réunions paritaires du secteur fixés par l'AFIP
7. Questions diverses

Le Président de la Commission Mixte paritaire ouvre la séance en expliquant qu'il n'a pas convoqué les « nouveaux syndicats invités à siéger ici » (Cf. communiqué FO du 11 janvier 2023) car il a jugé nécessaire d'avoir un nouveau temps d'échange, compte tenu de la vive réaction de certaines organisations lors de la dernière séance.

Il propose que ce sujet soit traité en « questions diverses ».

SUD lit ensuite une déclaration liminaire, à l'issue de laquelle, elle annonce qu'elle quittera la salle à 11H pour rejoindre la mobilisation devant les locaux de NEXEM, en défense des 183 euros pour tous.

AXESS rappelle une fois encore la pression permanente que les employeurs déploient sur les pouvoirs publics pour les 183 euros et pour la revalorisation des bas salaires. Les employeurs auraient obtenu l'assurance du Ministre, Monsieur COMBE, d'un déblocage financier en 2023, si les *partenaires* sociaux témoignent d'un engagement ferme à aboutir rapidement à une convention collective unique étendue (CCUE).

La CFDT salue les ouvertures qui semblent apparaître car elle souhaite avancer sur la CCUE.

AXESS cherche à faire croire que les 183 euros pourraient être attribués dans l'année, qu'il ne tiendrait qu'aux organisations syndicales d'accepter la CCUE qu'ils proposent !

Tout y passe, y compris la promesse d'intégrer les primes au salaire et d'avoir des salaires décentés. Les propos oscillent de l'autocongratulation au chantage, et se résument ainsi : « *AXESS a réussi à amener le Ministre à avoir un regard différent sur le secteur, pour cela il faut avancer, aller vite, s'engager véritablement (...)* On ne peut pas échapper à la CCUE. »

FO dénonce ce chantage et rappelle son exigence des 183 euros tout de suite, pour tous et sans contrepartie.

Tour à tour, les autres organisations syndicales s'expriment. C'est un front unitaire qui se dégage demandant les 183 euros tout de suite ! Elles dénoncent également le chantage et le mépris du paritarisme dont font preuve les employeurs et le gouvernement puisque le Ministre est cité ici.

Commentaire FO : Nous assistons à une énième version du blocage des négociations. Si les employeurs et le gouvernement voulaient réellement traiter du problème des bas salaires, ce serait réglé depuis longtemps dans les conventions collectives existantes ! Quant à l'intégration des primes dans le salaire, FO a porté des avenants en ce sens !

FO propose que la question diverse concernant la convocation à cette table de négociation toutes les organisations syndicales représentatives dans l'une des branches qui composent le secteur BASSMS, soit traitée avant que des organisations ne quittent la séance.

1 – Approbation du compte rendu du 10 janvier 2023

Le compte rendu est approuvé après deux modifications.

2 - Question diverses : décision HCDS (Haut Conseil du Dialogue Social)

Pour rappel : le ministère a annoncé lors de la dernière séance que les organisations syndicales salariés et employeurs, représentatives au niveau des Branches qui composent la Branche associative du Secteur Sanitaire Social et MédicoSocial (3SMS), c'est-à-dire UNSA, CFTC, CFE-CGC et UNICANCER, seraient convoquées à la négociation de la CCUE, en plus des organisations déjà représentatives au niveau du secteur (AXESS, CFDT, CGT, FO et SUD).

Le représentant de la Direction Générale du Travail explique que cette décision n'est pas propre au secteur 3SMS. D'autres secteurs qui connaissent de forts enjeux, avec les mêmes cas de figure en termes de représentativité sont également concernés.

Il s'appuie sur des décisions de la Cour de cassation, du Conseil constitutionnel, du HCDS (Haut Conseil du Dialogue Social)..... sans pour autant partager ses sources !

Commentaire FO : nous avons bien compris que le gouvernement cherche par tous les moyens à aboutir, y compris en tordant dans tous les sens les règles de la représentativité !

FO indique alors qu'elle ne prendra pas part à cette discussion, et rappelle qu'elle s'est toujours opposée à la loi de 2008 instaurant ces règles de représentativité. Elle ajoute qu'elle en revendique toujours l'abrogation.

La CFDT demande que l'accord de Branche sur les mises à disposition soit modifié, en intégrant l'article L 2122-5 du Code du travail, qui précise la représentativité dans les Branches professionnelles (8 %).

La CGT soutient cette demande, et annonce laisser la justice traiter de ce sujet. Elle annonce quitter également la réunion pour rejoindre la mobilisation à l'extérieur des locaux.

FO annonce quitter également la table des négociations en rappelant son exigence des 183 euros pour tous, tout de suite ! FO propose à la CFDT de suivre le mouvement puisqu'elle partage la même revendication.

Commentaire FO : depuis plus de deux ans, FO se mobilise le plus largement possible pour l'obtention des 183 euros pour tous, sans contrepartie.

Cette revendication est aujourd'hui portée par un large front unitaire : elle doit être satisfaite au plus vite !

Prochaine réunion : jeudi 23 février 2023.

La délégation FO : Murat BERBEROGLU, Christelle PEYRE, Corinne PETTE, Michel POULET